Image not found or type unknown

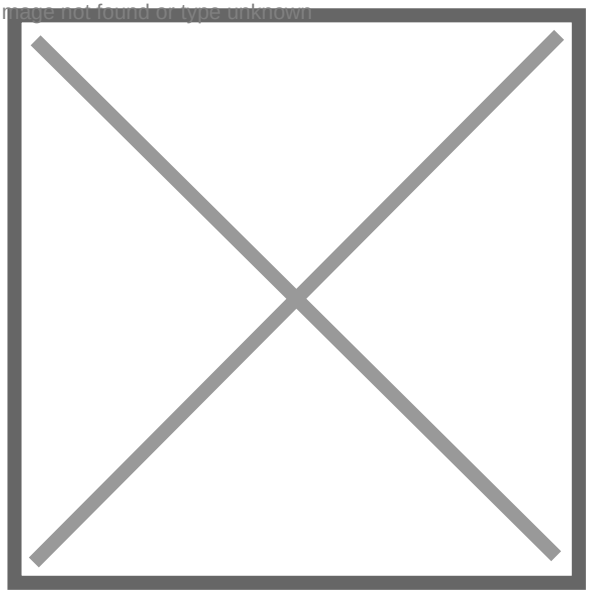

Tablette galaxy s 10 concerne la garantie

Par **julotte**, le **19/10/2015** à **10:38**

Bonjour ,

J'ai acheté une tablette dans un magasin spécialisé,sur ma facture est mentionnée "garantie 1 an ".En lisant le livret de garantie de chez Samsung,je lis " garantie 2 ans " et 8 mois sur les batteries.
J'ai appelé le magasin qui me dit qu'il prenait en charge la première année et que la deuxième était à la charge de Samsung...Si l'appareil tombe en panne la 2² annéee dois je me débrouiller avec Samsung ?

Ma question : le magasin ne devait il pas mentionner sur la facture la garantie de 2 ans et non de 1 an. (Car comment peut on savoir que la garantie est de 2 ans si on ne consulte pas le petit livret ?)

Merci de vos réponses

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés